

## Flash phytosanitaire du 25 juin 2021 – Grandes cultures

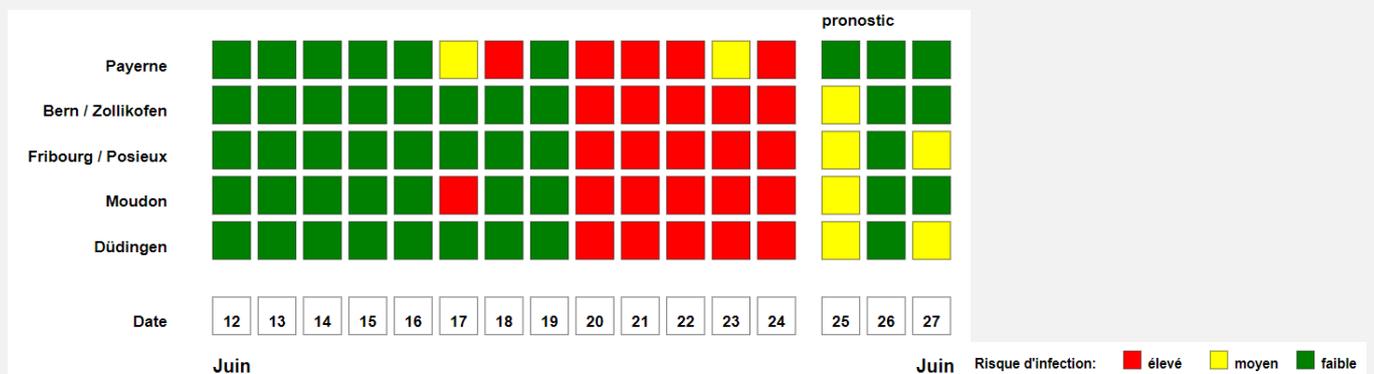
Grêle : point sur les interventions et réflexions après les épisodes de grêle sur les cultures

### Pomme de terre

#### Mildiou

→FT Agridea 4.53

Le premier foyer (primaire) du canton a été annoncé cette semaine à Wünnewil et un autre a suivi dans le Nord-Vaudois. Le risque d'infection a été élevé durant toute la semaine et se réduira au cours des prochains jours. Renouveler la protection dès que possible, notamment sur les cultures grêlées. Il peut être judicieux d'ajouter un produit à base de cymoxanil (effet stoppant) selon le délai écoulé depuis le dernier traitement et/ou un produit de contact sporicide (p.ex. Ranman Top, Mapro, etc.). Rappel : dernière année d'utilisation des produits à base de fénamidone (Consento et Arkaban) et de ceux à base de mancozèbe. Extrait du site Phytopre.ch :



#### Doryphore

→FT Agridea 4.61 & 4.63

A l'exception des produits à base de spinosade (Audienz) et des produits biologiques à base de BT comme Novodor 3 FC (sur petites larves) ou d'azadirachtine comme NeemAzal, tous les insecticides requièrent une autorisation PER. Ils peuvent être mélangés au fongicide. Rappel : dernière année d'utilisation du produit Biscaya.

#### Betterave

#### Cercosporiose

→FT Agridea 3.51-54

A ce jour, aucune tache de cercosporiose n'a encore été trouvée. Les orages et la grêle associées à des températures clémentes sont propices au développement de la bactériose, mais n'ont aucune incidence sur le développement de la cercosporiose. Il n'y a aucune intervention possible contre la bactériose et il ne sert à rien d'intervenir **préventivement** contre la cercosporiose. En revanche, il est important de bien surveiller, en procédant à des contrôles réguliers des parcelles, en se concentrant sur les zones les plus à risques. Hormis l'apport foliaire de bore s'il n'a pas encore été effectué, il est illusoire de vouloir « soigner » les cultures grêlées avec des engrais foliaires.

#### Maïs

#### Dégâts de grêle

→FT Agridea 5.37

Avant de décider d'un remplacement de la culture, bien observer si l'apex (cœur de la plante où les feuilles se forment) a été touché et si la densité de plantes restantes est suffisante. Un resemis est rarement rentable.

Si un remplacement est indispensable, tenir compte des herbicides déjà appliqués. Dans la plupart des cas, seul du maïs est encore possible (voir FT Agridea 5.37). Le remplacement par du **sorgho** peut être envisagé vu sa tolérance pour des herbicides utilisés dans le maïs. Les substances actives autorisées dans le sorgho sont : aclonifène, bromoxynil, pendiméthaline, S-métholachlore, tritosulfuron, terbuthylazine, dicamba.